

PROCÉDURE PROPOSÉE AUX MAIRES

Sur une reproduction d'une carte avec courbes de niveau (IGN au 1/25 000, image issue de www.géoportail.fr ou autre), englobant les lieux touchés par l'inondation :

- surligner les zones empruntées par l'eau, en utilisant une couleur différente selon le type d'inondation :
 - débordement de cours d'eau,
 - coulées de boue et ruissellement,
 - débordement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- entourer les bâtiments inondés, en distinguant les habitations et les autres bâtiments (bâtiments à usage agricole, etc.).